



Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, du 8 juillet 2024, à 19h00, au 41, avenue Caron (Bibliothèque), Saint-Basile

1. **Présence et quorum**
 2. **Ouverture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Procès-verbal**
 - 3.1. Acceptation des procès-verbaux de la séance régulière du 11 juin 2024 et de la séance d'ajournement du 25 juin 2024
 - 3.2. Affaires relevant des procès-verbaux
 4. **Trésorerie**
 - 4.1. Comptes à payer – Fournisseur – Salaires – Débours
 - 4.2. Financement permanent
 - 4.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 745 000 \$ qui sera réalisé le 18 juillet 2024
 5. **Période de questions •**
 6. **Correspondance**
 - 6.1. Bordereau de correspondances
 7. **Loisirs**
 - 7.1. Autorisation de signature – Entente intermunicipale entre la Ville de Pont-Rouge et la Ville de Saint-Basile
 8. **Urbanisme**
 - 8.1. Adoption du règlement no 03-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012
 - 8.2. Demande de dérogation mineure no 04-2024 – Lot 4 897 165, 10 rang Sainte-Madeleine
 9. **Projets**
 - 9.1. Autorisation signature de la convention d'aide financière pour le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour l'agrandissement de la caserne et de réaménagement de l'hôtel de ville
 - 9.2. Autorisation signature de la convention d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 – Réalisation des travaux du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) pour le projet mise aux normes aqueduc Sainte-Anne
 - 9.3. Octroi de contrat – Conversion de l'éclairage au DEL des bâtiments municipaux
 10. **Service incendie**
 11. **Hygiène du milieu**
 12. **Travaux publics**
 - 12.1. Adoption du règlement # 04-2024 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Basile
 - 12.2. Décompte numéro 9 – Agrandissement garage municipal
 13. **Direction générale**
 14. **Varia**
 - 14.1. Rapports de comités
 15. **Levée de la séance**
- *Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.*
 - *Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.*
 - *À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.*